

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg Fund Services93535



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1949 6 août 2012

SOMMAIRE

8a+ SICAV 93508	Luxmine S.A 93	3537
ALPINA Real Estate Fund II (Lux) 93519	Luxpartimmo S.A93	3540
Banque Havilland S.A 93529	M2M S.A 93	3549
BT Invest S.A93526	Marathon Investment Fund93	3540
CEREP III S.à r.l	Marco Luxe 93	3548
CMS S.à r.l 93524	Marguerite Thermal S.à r.l93	3541
Cortines S.A 93552	Marguerite Wind Germany S.à r.l 93	3540
E.I.S. S.A 93542	MA.Ri Int. S.à r.l 93	354 <i>6</i>
Eko-Park International S.à r.l 93552	Marinella Resort S.A 93	3540
Inovia S.A 93534	Mawilo 93	3546
Laurent Properties S.A93526	Max-Agri S.à r.l	3549
Lavi Invest S.A93525	Mayroy 93	352 3
LBB International S.A 93526	Mayroy 93	3549
Legacy Holding S.A 93526	Meg S.A	3549
LER III UK Holdings93527	Meg S.A	3549
Les Vieux Oliviers93527	Monier Holdings GP S.A93	3525
Leta Holding S.A93526	Monier Holdings S.C.A 93	354 1
Leudelange S.A 93527	Monier Holdings S.C.A 93	354 1
Lipany S.A 93529	Mountain Investments S.A93	3546
Lorecar S.A 93529	Movele S.à r.l	354 1
Lorecar S.A 93528	Mystral Coiffure 93	3542
LOU and friends S.à r.l	Prevision S.A 93	354 3
LPCO Investments S.à r.l93530	PSPLUX 93	3527
LPE Soparfi S.A93530	Rakuten Europe S.à r.l93	3550
LTCO - The Luxembourg Tax Compliance	Rôtisserie EWA S. à r.l93	353 5
Office S.A 93534	S.D.ETec S.à r.l93	353 4
Luveba S.A 93531	Southring 2 s.à r.l 93	3506
Luxembourg Développement Informati-	Spanish Property Investment S.A 93	3542
que S.A 93526		



Southring 2 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 2, rue d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 170.498.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt juillet.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société anonyme NORTHRING S.A. avec siège à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, immatriculée au RCSL sous le numéro B 62.682, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 149 du 28 janvier 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 134 du 17 janvier 2012,

Représentée aux fins des présentes par Monsieur Hubert DE VOS, directeur administratif et financier, né à Willebroek, Belgique, le 12 octobre 1960, demeurant à B-9150 Bazel, 25B, Hoogstraat, agissant tant en sa qualité d'Administrateur de catégorie A que comme mandataire d'un Administrateur de catégorie B, Monsieur Cédric JAUQUET, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SOUTHRING 2 s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.



Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-àvis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.
- **Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.
 - **Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale. Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.
- Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

- Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

- Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.
- **Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.



Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare connaître le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

NORTHRING S.A., préqualifiée: 100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8399 Windhof-Koerich, 2, rue d'Arlon.
- 2) La société sera gérée par un gérant:

Monsieur Hubert DE VOS, directeur administratif et financier, né à Willebroek, Belgique, le 12 octobre 1960, demeurant à B-9150 Bazel, 25B, Hoogstraat.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: H. DE VOS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 23 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012098807/135.

(120135542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

8a+ SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.470.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE,

ON THE TWENTY-SIXTH DAY OF JULY,

Before Us, Maitre Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared

8a+ Investimenti Sgr S.p.A., Piazza Monte Grappa n. 4, 21100 Varese (Italy),

duly represented by Mr. Marco Domenico Petronio, professionally residing in Luxembourg, 11B Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

by virtue of a proxy given on July 23, 2012.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" which is hereby incorporated:

1. Name, Duration, Object, Registered office.

Art. 1. Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of shares, a company in the form of a public limited company qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name "8a+ SICAV" (hereinafter the "Fund").



- Art. 2. Duration. The Fund is established for an unlimited period of time. It may be dissolved by a decision of the general meeting deliberating as in matters of amendment of the Articles as specified in Article 33 hereunder.
- **Art. 3. Object.** The exclusive object of the Fund is to invest the funds available to it in various transferable securities and/or in other liquid financial assets as well as and/or in other assets permitted by Part I of the law of December 17 th, 2010 relating to undertakings for collective investment (the "Law") with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the result of the management of its assets.

The Fund may undertake any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg. By a decision of the Board of Directors, branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities at the registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; however, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Fund which, not withstanding such temporary transfer of its registered office shall remain a Luxembourg Fund.

2. Capital, Variations of capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Board of Directors is authorised at any time to issue shares relating to specific sub-funds of assets.

The capital of the Fund shall at all times be equal to the total net assets of the different sub-funds of the Fund as defined in Article 10 hereof.

The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000). The initial capital is three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) divided into three thousand (3,000) fully paid up shares of no par value. The minimum capital must be reached within a period of six months after the date on which the Company has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg law.

The Fund constitutes a single legal entity, but the assets of each sub-fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding sub-fund and the assets of a specific sub-fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that sub-fund.

- **Art. 6. Variations of capital.** The capital is at any time equal to the total of the net assets of the Fund. It may also be subject to increases resulting from the issue of new shares by the Fund, or to decreases following the repurchase of shares by the Fund from shareholders requesting such redemption.
- Art. 7. Form of shares. The Fund may issue shares in each sub-fund and in each category either in bearer and/or in registered form. It may also issue fractional shares for each category (thousands), which shall only have the registered form. Registered shares are dematerialised. When shares are issued, shareholders receive a confirmation of shareholding.

If bearer shares are issued, certificates shall be issued in the form decided by the Board of Directors. Bearer share certificates shall be signed by two directors. Such signatures may be either hand signed, printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be that of a person delegated for this purpose by the Board of Directors; in such case, it must be hand signed. The Fund may issue temporary certificates in the forms determined periodically by the Board of Directors. The denomination of the bearer certificates will be of 1, 10, 100 and 1000 shares.

Bearer shares may be converted into registered shares and vice-versa and bearer certificates of any denominations may be converted into other denominations at the expense of the shareholders.

Shares shall only be issued upon acceptation of the subscription. Share certificates shall be delivered only after receipt of the purchase price.

Payments of dividend shall be made to the shareholders: for registered shares, at the address indicated in the Shareholders' register and, for bearer shares, upon presentation of the appropriate coupons of said dividend.

All shares other than bearer shares issued by the Fund shall be registered in the Shareholders' register held by the Fund or by the persons appointed for this purpose by the Fund; the registration must indicate the name, the residence and the number of registered shares of each registered shareholder.

Any transfer of registered shares shall be entered in the Shareholders' register.

The transfer of bearer shares shall be made by delivery of the corresponding bearer share certificate.

Transfer of registered shares shall be made

- (a) if certificates have been issued against delivery to the Fund of the certificate(s) representing such shares, together with all other transfer documents required by the Fund and
- (b) if certificates have not been issued, by a written transfer declaration entered in the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee, or by their representative agents.

Any registered shareholder shall provide the Fund with an address to which all communications and other information of the Fund may be sent. This address shall also be entered in the Shareholders' register.



If a registered shareholder does not indicate an address to the Fund, this will be mentioned in the Shareholders' register, and the address of that shareholder shall be considered to be at the registered office of the Fund or at any other address as set periodically by the Fund, until another address is indicated by the shareholder. The shareholder may at any time have his address changed in the Shareholders' register by means of a written declaration sent to the Fund at its registered office or at such other address as may be set by the Fund.

If the payment made by a subscriber gives him rights on fractional shares, such subscriber shall not have a voting right for that fraction but shall be entitled to a proportional payment of dividend as well as of the redemption or liquidation proceeds, as per the calculation method of fractions set by the Fund. As far as bearer shares are concerned, only certificates representing full shares shall be issued.

The Fund shall recognise only one single holder per share only. In case of indivision or reversionary ownership and usufruct, the Fund shall suspend the exercise of rights deriving from the share(s) concerned until an attorney shall have been appointed to represent the joint owners and usufructuaries towards the Fund.

Art. 8. Loss or Destruction of share certificates. If any shareholder can prove to the Fund that his share certificate has been mislaid or destroyed, then at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Fund may determine, in particular in the form of an insurance, without prejudice to any other form of guarantee the Fund may choose. As soon as a new certificate bearing the mention of duplicate is issued, the original certificate shall become void.

Damaged or mutilated share certificates may be exchanged upon request by the Fund. Damaged or mutilated certificates shall be delivered to the Fund and immediately cancelled.

The Fund may, at its discretion, charge to the shareholder the costs of the duplicate or of a new certificate and all reasonable expenses incurred by the Fund in connection with the issue and registration thereof in the Register or the annulment of the original certificate.

Art. 9. Restrictions on ownership of shares. Without need to justify any such decision, the Board of Directors keeps the right to reject all or part of subscription and conversion order; to repurchase at any time shares held by person not authorised to buy or own the Fund's shares; to buy back at any time shares from an investor suspected of executing "market timing".

For this purpose, the Fund may request, at any time, a person listed in the Shareholders' register, or any other person requesting entry of a share transfer, to furnish all information and certificates it deems necessary, eventually supported by a sworn declaration in order to determine if such shares are or shall effectively not be owned by a person not authorised to hold shares of the Fund and

In case of repurchase, the following procedure will be applied:

- The Fund shall send a notice (hereafter named "repurchase notice") to the shareholder owning shares or appearing in the Shareholders' register as the owner of the shares to repurchase; the repurchase notice shall specify the securities to be repurchased, the repurchase price payable and the place where such price is to be paid. The repurchase notice shall be sent to the shareholder by registered letter addressed to his last known address or the address entered in the Shareholders' register. The relevant shareholder shall be bound to deliver without delay to the Fund the certificate(s), if any, representing the shares specified in the repurchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the repurchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and if the relevant shares are registered shares, his name shall be removed from the Shareholders' register; in the case of bearer shares, the certificate(s) representing such shares shall be cancelled in the books of the Fund;
- The price at which such shares are to be repurchased (the "repurchase price") shall be equal to the net asset value of the shares of the Fund, as determined on the day of the repurchase notice, according to Article 10 hereof;
- Payment of the repurchase price shall be made in the Valuation currency of the relevant sub-fund to the owner of such shares; the amount shall be deposited by the Fund with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the repurchase notice), which will hand it over to the relevant shareholder against delivery of the certificate(s), if any, representing the shares indicated in the repurchase notice. Immediately after the payment of repurchase the price under these conditions, nobody interested in the shares mentioned in the repurchase notice is entitled to assert claims on such shares nor exercise any action against the Fund or its assets, except the right of the shareholder appearing as the owner of the shares to receive the repurchase price (without interest) from the bank against restitution of the certificate(s), if issued;
- The exercise by the Fund of rights granted by this Article may in no case be questioned or invalidated on the grounds that there were no sufficient evidence of ownership of shares by any person as determined by the Fund at the date of the repurchase notice, on the sole condition that the Fund exercises its powers in good faith.

The Fund may refuse at any general meeting the voting right to any person not authorised to hold shares in the Fund. In particular, the Fund may limit or restrict ownership of shares in the Fund to any "United States person". The term "United States person" means any national, citizen or resident of the United States of America or any territory, possession or jurisdiction of the United States, or any person normally residing there (including any estate of any person, corporations or partnerships formed or organised in the United States).



3. Net assue value, Issue and Redemption of shares, Suspension of the determination of the net asset value, Issue and Repurchase of shares

Art. 10. Net asset value. The net asset value of the shares of each sub-fund of the Fund shall be determined periodically by the Fund, but in no case less than twice a month, as the Board of Directors shall decide (the day on which the net asset value of the shares is determined is indicated in these Articles as the "Valuation day"). If any Valuation day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the Valuation day shall be the next following business day.

The net asset value is expressed in the Valuation currency of each sub-fund and is determined within a relevant sub-fund by dividing the net assets of such category by the total number of shares outstanding in that category. The consolidation currency of the Fund is the Euro.

The percentage of the total net assets attributed to each category within a sub-fund shall be adjusted on the basis of the distribution of dividends and of the subscriptions/ redemption for that sub-fund as follows:

first, when a dividend is paid to the distribution shares of a sub-fund, the net assets of this category and of this sub-fund are decreased by the global amount of dividends (leading to a decrease of the percentage of the global net assets attributable to this category of shares), while the net assets of this sub-fund attributable to its capitalisation shares remain unchanged (leading to an increase of the percentage of the global net assets attributable to this category of shares);

second, at the time of issue or redemption of shares of any category, the corresponding net assets will be increased by the amount received, respectively decreased by the amount paid.

The net assets of the different sub-funds shall be assessed as follows:

- I. In particular, the Fund's assets shall include:
- 1. all cash on hand and on deposit, including interest due but not yet received as well as interest accrued on these deposits up to the Valuation day;
- 2. all bills and demand notes and accounts receivable (including the results of securities sold insofar as the proceeds have not yet been collected);
- 3. all securities, units/shares in undertakings for collective investment, stocks, debt securities, option or subscription rights, financial instruments and other investments and transferable securities owned by the Fund;
- 4. all dividends and distribution proceeds to be received by the Fund in cash or securities insofar as the Fund is aware of such;
- 5. all interest accrued but not yet received and all interest produced until the Valuation day on securities owned by the Fund, unless this interest is included in the principal amount of such assets;
 - 6. the incorporation expenses of the Fund, insofar as they have not yet been written off;
 - 7. all other assets of whatever kind and nature, including prepaid expenses.

The value of these assets shall be determined as follows:

- a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, dividends and interests declared or due but not yet received shall be deemed to be the full value of such assets, unless it is unlikely that such values be received, in which case the value thereof shall be determined by deducting such amount the Fund may consider appropriate to reflect the true value of these assets;
- b) the Valuation of securities and/or financial derivative instruments listed on an official stock exchange or dealt in on another regulated market which operates regularly, is recognised and open to the public, is based on the last available price and, if such security and/or financial derivative instrument is traded on several markets, on the basis of the last available price known on the market considered to be the main market for trading this security and/or financial derivative instrument. If the last available price is not representative, the Valuation shall be based on the probable sales value estimated by the Board of Directors with prudence and in good faith;
- c) securities not listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market which operates regularly, is recognised and open to the public shall be assessed on the basis of the probable sales value estimated with prudence and in good faith;
- d) shares or units in open-ended undertakings for collective investment shall be valued at their last available calculated net asset value, as reported by such undertakings;
- e) the value of each position in each currency, security or derivative instrument based on currencies or interest rates will be determined on the basis of quotations provided by a pricing service selected by the Fund. Instruments for which no such quotations are available will be valued on the basis of quotations provided by dealers or market makers in such instruments selected by the Fund; and positions in instruments for which no quotations are available from pricing services, dealers or market makers shall be determined prudently and in good faith by the Board of Directors in its reasonable judgement;
- f) liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis;
- g) swaps are valued at their fair value based on the underlying securities as well as on the characteristics of the underlying commitments or otherwise in accordance with usual accounting practices;



h) all other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors is authorised to apply other appropriate Valuation principles for the assets of the Fund and/ or the assets of a given category if the aforesaid Valuation methods appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events.

Securities and other assets expressed in a currency other than the valuation currency of the respective Sub-fund shall be converted into that valuation currency on the basis of the last available exchange rate.

- II. The liabilities of the Fund shall include:
- 1. all loans, bills matured and accounts due;
- 2. all known liabilities, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind (including the amount of any unpaid dividends declared by the Fund);
- 3. all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, in particular those formed for covering potential depreciation on some of the Fund's investments;
- 4. all other liabilities of the Fund, of whatever kind and nature with the exception of those represented by the Fund's own resources. To assess the amount of such other liabilities, the Fund shall take into account all expenses payable by it, including, without limitation, the establishment cost (costs incurred in connection with the formation of the Fund, including the cost of services rendered in the incorporation of the Fund and in obtaining approval by the competent authorities) and those for subsequent amendments to the Articles or other offering documents, fees and expenses payable to the Management Company and/or Investment Managers and/or Advisors, Custodian, Correspondents, Central Administration, Administrative and Domiciliary Agents, paying agents or other agents, employees of the Fund, as well as the permanent representatives of the Fund in countries where it is subject to registration, the costs for legal assistance, risk management and compliance, fund reports fee and expenses, Auditors' costs and audit fees, the costs for promoting, printing and publishing the sales documents for the Shares (prospectus, brochures, marketing material etc.), printing costs of annual and interim financial reports, the cost of convening and holding Shareholders' and Board of Directors' meetings, reasonable travelling and other expenses of the members of the Board of Directors and of the Conducting Persons, Directors' and Conducting Persons fees, the costs of registration statements, subscriptions to professional associations and other organisations in Luxembourg, which the Fund will decide to join in its own interest and in that of its Shareholders, all taxes and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, the annual registration fee as well as taxes or other fees payable to the supervisory authorities and costs relating to the distribution of dividends, the costs of publication of the issue and redemption prices as well as any other operating costs, including financial costs, bank charges and brokerage incurred at purchase or sale of assets or otherwise as well as any other administrative charges.

For the Valuation of the amount of such liabilities, the Fund shall take into account administrative and other expenses of a regular or periodic nature on a prorata temporis basis.

5. The assets, liabilities, charges and expenses which are not attributable to a sub-fund shall be attributed to all the sub-funds, in equal proportions or as long as justified by the amounts concerned, to the pro rata of their respective net assets.

III. Each share of the Fund to be redeemed is considered as an issued and existing share until the close of business on the Valuation day applicable to the redemption of such share and its price shall be considered as a liability of the Fund from the close of business on such day and this, until the relevant price is paid.

Each share to be issued by the Fund in accordance with subscription applications received, shall be considered as having been issued as from the close of business on the Valuation day of its issue price and such price shall be considered as an amount to be received by the Fund until the Fund shall have received it.

IV. As far as possible, each investment or disinvestment decided by the Fund until the Valuation day shall be taken into account by the Fund.

Art. 11. Issue, Redemption and Conversion of shares. The Board of Directors is authorised, at any time, to issue supplementary fully paid up at the shares at the respective price of the net asset value of the specific sub-fund, in accordance with Article 10 hereof, increased by an entry fee as laid down in the sales documents, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription. Any remuneration to the placing agents shall be paid from these fees. The price so determined shall be payable in the Valuation currency of the relevant sub-fund at the latest four business days after the date of calculation of the net asset value applicable, or at any other due date as determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or to any manager of the Fund, or to any other duly authorised person the responsibility to accept subscriptions.

Any subscriptions of new shares must, under penalty of being declared null and void, be fully paid up and the shares issued shall have the same rights to interest and dividends than the shares existing on the issue date.

The Fund may from time to time accept subscriptions for Shares against contribution in kind of securities or other assets which could be acquired by the relevant Sub-fund, pursuant to its investment policy and restrictions. Any such contribution in kind will be made at the net asset value of the assets contributed calculated in accordance with the rules set out in Article 10 hereof and according to the Luxembourg Law. The Board of Directors may require an auditor's



report drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law. Any costs incurred will be borne by the relevant shareholder.

Any shareholder is entitled at any time and without limitation to have all or part of his shares repurchased by the Fund. The redemption price shall be paid at the latest four business days after the date of determination of the net asset value, or at any other due date as determined by the Board of Directors, and shall be equal to the net assets of the shares such as it has been calculated according to the provisions of Article 10 above, after deduction of an eventual repurchase commission as laid down in the sales documents of the Fund. Any redemption request shall be presented by the shareholder in writing to the registered office of the Fund in Luxembourg or to any other legal entity appointed by the Fund for such purpose. If share certificates have been issued, the request must be accompanied by such share certificate(s) and by sufficient evidence of an eventual transfer.

Shares repurchased by the Fund shall be cancelled.

The Board of Directors, at its discretion, may accept requests for redemption in kind by allocating to such shareholder investments from the portfolio of assets set up in connection with such classes of shares equal in value as of the Valuation day on which the redemption price is calculated to the value of shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the relevant Sub-Fund, and the valuation used shall be confirmed by a report of the auditor. The cost shall be borne by the relevant shareholder.

Any shareholder is entitled to request the conversion of all or part of his shares of one sub-fund into shares of another sub-fund. Such conversion shall be effected on the basis of the respective net asset values of the different sub-fund's shares, calculated as indicated in Article 10 above, after deduction of an eventual repurchase commission as laid down in the sales documents of the Fund.

The Board of Directors may set such restrictions to the frequency of conversions as it deems necessary and may ask for an additional fee on such conversions, the amount of which shall be determined in a reasonable way.

Subscription, redemption and conversion requests shall be received at the desks of the institutions appointed for this purpose by the Board of Directors.

- Art. 12. Suspension of the calculation of the net asset value, And of the issue and Redemption of shares. The Board of Directors is authorised to suspend temporarily the calculation of the net asset value of one or several sub-funds, as well as the issue, the redemption and the conversion of shares under the following circumstances:
- a) for any period during which a market or stock exchange which is the main market or stock exchange on which a substantial part of the Fund's investments is listed from time to time, is closed for periods other than regular holidays, or when trading on such markets is subject to major restrictions, or suspended;
- b) when the political, economic, military, monetary or social situation, or natural catastrophes or beyond the Fund's responsibility or control, makes the disposal of its assets impossible under reasonable and normal conditions, without being seriously prejudicial to the interests of the Shareholders;
- c) during any breakdown in communications networks normally used to determine the value of any of the Fund's investments or current prices on any market or stock exchange;
- d) whenever exchange or capital movement restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Fund or in case purchase and sale transactions involving the Fund's assets cannot be processed at normal conditions;
- e) at the Board of Directors' discretion, as soon as a meeting is called during which the dissolution of the Fund shall be discussed;
- f) during any period when the calculation of the net asset value per unit or share of a substantial part of undertakings for collective investment in which the Fund is invested, is suspended and this suspension has a material impact on the Net Asset Value per Share of a Sub-fund.

Under exceptional circumstances that may adversely affect the interest of shareholders or in case of applications for redemption exceeding 10% of a sub-fund's net assets, the Board of Directors of the Fund shall reserve the right to determine the share price only after having carried out, as soon as possible, the necessary sales of transferable securities on behalf of the sub-fund. In such case, outstanding applications for subscription, redemption and conversion shall be treated on the basis of the net asset value thus calculated.

Subscribers and shareholders offering shares for subscriptions, redemption or conversion shall be notified of the suspension of the net asset value calculation. Pending subscription, redemption and conversion applications may be withdrawn in writing insofar as notification thereon be received by the Fund by any other entity duly appointed by and acting in the name of the Fund before the end of suspension.

Pending subscriptions, redemption and conversions shall be taken into consideration on the first Valuation day immediately following the end of suspension.

4. General meetings

Art. 13. General meetings. The general meeting of shareholders of the Fund, when duly constituted, shall represent the entire body of shareholders of the Fund. It shall have the broadest powers to order, carry out and ratify any acts related to the transactions of the Fund.



Art. 14. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg, at the registered office of the Fund or at any other place in Luxembourg specified in the convening notice, on the third Tuesday of the month of April at 11 a.m. If such a day is a legal or a bank holiday, the ordinary general meeting shall be held on the next following banking business day. The ordinary general meeting of shareholders may be held abroad, if the Board of Directors observes regularly that exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such times and places as may be specified in the convening notices.

Art. 15. Holding of the meeting. Prescriptions of quorum and terms as laid down by law shall rule convening notices and the holding of the meetings of the Fund' shareholders, unless otherwise stipulated in these present Articles.

Each share is entitled to one vote, whatever the sub-fund it belongs to, except for the restrictions laid on by the present Articles. A shareholder may attend any meeting of shareholders by indicating in writing, by telegram, telex or fax another person as his representative.

Unless otherwise provided by law or by the present Articles, all resolutions of the general meeting of shareholders duly convened are passed by a simple majority of the shareholders present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Moreover, the shareholders of each sub-fund may form a separate general meeting deliberating and deciding, according to the prescriptions of Luxembourg law regarding quorum and majority, on the following points:

- 1. the allotment of the annual profit balance of each sub-fund;
- 2. any amendment in the Articles of Incorporation affecting their rights with regard to those of the shareholders of the other sub-funds.

Art. 16. Convening to general meetings. Shareholders shall meet upon a convening notice from the Board of Directors. Such notice setting forth the agenda shall be sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the address indicated in the Shareholders' register. To the extent required by law, the notice shall moreover be published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the Grand-Duchy of Luxembourg', in a Luxembourg newspaper and in any newspaper that the Board of Directors deems appropriate

5. Administration and Management of the fund

- **Art. 17. Administration.** The Fund shall be managed by a Board of Directors made up of a minimum of three members; such members do not need to be shareholders of the Fund.
- **Art. 18. Duration of the office of director, Renewal of the board.** The Directors shall be elected by the annual general meeting for a period not exceeding six year and may be re-elected; however, a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution of the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and elect, by a majority vote, a director to temporarily fill the vacant directorship until the next meeting of shareholders.

- **Art. 19. Bureau of the board.** The Board of Directors may choose from among its members a chairman and one or more vice-chairmen. It may also appoint a secretary who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the Board of Directors' meetings as well as those of the shareholders.
- Art. 20. Meetings and Deliberations of the board. The Board of Directors shall meet upon call of the chairman or of two members at the place indicated in the convening notice. The chairman of the Board of Directors shall preside all meetings of shareholders and all meetings of the Board of Directors, but in his absence the general assembly of shareholders or of the Board of Directors may appoint another director by a majority vote or, if no director is present, any other person to assume the attendance at such general assembly and of board meetings.

The Board of Directors shall from time to time appoint the managers and officers of the Fund, including a general manager and, as the case may be, deputy general managers, deputy secretaries and other managers and officers whose duties are deemed necessary for the management of the Fund. Such appointments may be revoked at any time by the Board of Directors. Managers and officers need not be directors or shareholders of the Fund. Unless otherwise stipulated in the Articles, the managers and officers appointed shall have the powers and duties conferred upon them by the Board of Directors.

A written notice, also by e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least three days prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and reasons of such circumstances shall be set forth in the convening notice. This notice will be disregarded following the agreement of all members of the Board of Directors, in writing, also by e-mail or by cable, telegram, telex or fax. A separate notice shall not be required for individual meetings of the Board of Directors held at times and places fixed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

Any director may attend any meeting of the Board by appointing in writing, by cable, telegram, telex or fax another director as his proxy.



The deliberation can take place by phone, videoconference or by any other communication channel through which all attending persons can be identified during the meeting.

The Directors may not bind the Fund by their individual signature, unless they are expressly so authorised by a resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may deliberate and validly act only if at least half of the Directors is present or represented at the meeting. Decisions are taken by a majority of votes of the directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions signed by all the members of the Board shall be as valid and enforceable than those taken by a meeting regularly convened and held. Such signatures may be put on a single document or several copies of one and the same resolution and may even be evidenced by letter, cable, telegram, telex, fax or other similar means.

The Board of Directors may delegate its powers relating to the daily management and to the execution of operations in view of the pursuit of the general orientation of its management to individuals or legal entities who need not be members of the Board of Directors.

Art. 21. Minutes. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore of the meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the secretary or by any Directors, or by any other person appointed by the Board of Directors.

Art. 22. Commitment of the fund towards third parties. The Fund will be committed either by the signature of two directors or one director or officer authorised for this purpose or by the signature of any other person to whom special powers have been conferred by the Board of Directors. Subject to authorisation by the general meeting, the Board may delegate the daily management and affairs of the Fund to one of its members.

Art. 23. Powers of the board of directors. The Board of Directors has the power to determine the investment policies and strategies of the Fund, based upon the principle of risk spreading, and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors from time to time in compliance with Part I of the Law.

The Board of Directors may decide that investment of the Fund be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to an official listing on a stock exchange in any Member State of the European Union (EU), any Member State of the Organisation for the Economic Cooperation and Development (OECD), and any other State which the Board of Directors deems appropriate with regards to the investment objective of each Sub-fund (each an "Eligible State"); and/or (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public in an Eligible State (a "Regulated Market"); and/or (iii) in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on an official stock exchange or another Regulated Market (an "Eligible Market") and such admission is achieved within one year of the issue; as well as (iv) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with the Law and applicable regulations and disclosed in the prospectus of the Fund.

The Board of Directors may decide to invest up to 100% of the assets of each sub-fund in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the prospectus of the Fund, or public international bodies of which one or more of such Member States of the European Union are members, or by any other Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development, provided that in the case where the Fund decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the sub-fund concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30% of the total assets of such sub-fund.

The Board of Directors may decide that investments of the Fund be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the Law and/ or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by article 41 (1) of the Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Fund may invest according to its investment objectives as disclosed in its sales documents.

The Board of Directors may decide that investments of a sub-fund to be made with the aim to replicate a certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently diversified, represents an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in any appropriate manner.

Unless otherwise specifically provided in the prospectuses of the Fund in respect of a specific sub-fund, the Fund may invest more than 10% of the assets of any sub-fund in undertakings for collective investment as defined in article 41(1) (e) of the Law ("UCIs").



Art. 24. Interest. No contract or other transaction between the Fund and any other companies or firms shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the Fund have any interest whatsoever in such other company or firm or by the fact that they serve as directors, associates, managers, signatories or employees thereto.

Any director, manager or officer of the Fund, who serves as a director, manager, officer or employee to another fund or firm with which the Fund has signed an agreement or otherwise is engaged in business relationship, shall not, by reason of such affiliation, be prevented from deliberating, voting or acting upon any matters with respect to such agreements or other business relationships.

In the event that any director, manager or officer had a personal interest in any transaction of the Fund, such director, manager or officer of the Fund shall inform the Board of Directors of such personal interest and shall not deliberate or vote on such transaction; a report on such transaction and of such personal interest of such directors, managers or officers shall be done at the next general meeting of shareholders.

The term "personal interest" as used in the above sentence shall not include any relationship with, or interest, positions or transactions involving the investment Manager, the Custodian or any other person, company or entity as the Board of Directors may, at its discretion, determine from time to time.

Art. 25. Indemnification. The Fund may indemnify any director, manager or officer, his heirs, executors and directors, against expenses reasonably incurred by him in connection with any legal action to which he is part as a director, manager or officer of the Fund or for having been, at the request of the Fund, a director, manager or officer of any other company of which the Fund is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except if in relation to such matters or legal action he is convicted of gross negligence or misconduct; in the event of an out of court settlement, such an indemnification shall be paid only if the Fund is advised by a consulting barrister that the relevant director, manager or officer has not committed such a breach of duty. The foregoing right to indemnification shall not exclude other rights to which the director, manager or officer may be entitled.

Art. 26. Directors' fees. As remuneration for their activities, the general meeting may allocate to the directors a fixed annual sum as directors' fees, the amount of which is entered under the general operating expenses of the Fund and which is apportioned between the directors, at their discretion.

Moreover, the directors may be reimbursed for expenses incurred for the Fund to the extent that they are deemed reasonable.

The Board of Directors determines the remuneration of the chairman and of the secretary of the Board of Directors and also of the general manager(s) and officer(s).

Art. 27. Investment manager and/or Management company and Custodian bank. For the purpose of a more efficient management of his activities, the Fund can delegate to third parties one or more of its own functions.

In a more specific way, the fund may enter in an investment management agreement with one or more Investment Manager(s).

Alternatively, the Fund may enter into a management services agreement with a management company authorised under chapter 15 of the Law (the "Management Company") pursuant to which it designates such Management Company to supply the Fund with investment management, administration and marketing services.

In remuneration of his services, the Investment Manager(s) or the Management Company will receive a periodic fixed commission, based on the average net asset value of each sub-fund, and/or a variable commission (commission of performance). The methods to determine these commissions are detailed in the investment management agreement and explained, when required, in the relevant sales documents.

In the event of non-conclusion or termination of any of said agreements in any manner whatsoever, the Fund shall change its name forthwith upon the request of the Investment Manager or the Management Company, as the case may be, to a name not resembling the one specified in Article 1.

The Fund has signed a Custodian Agreement with a bank authorised to act as custodian according to the Luxembourg law (the "Custodian Bank"). The transferable securities, liquid assets and other permitted assets of the Fund shall be held by or by order of the Custodian Bank.

In case the Custodian Bank would want to withdraw from the agreement, the Board of Directors shall appoint another bank to act as custodian bank to replace the resigned Custodian Bank. The directors shall not revoke the Custodian Bank until another Custodian Bank is appointed to take its place.

6. Auditors

Art. 28. Authorized independent auditor. The financial operations of the Fund as well as its financial situation, including in particular the keeping of the accounts, shall be supervised by an external auditor who shall comply with the requirements of the Luxembourg law related to his honourableness and his professional experience, and who shall carry out his duties as required by the Law.

The external auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next general meeting of shareholders.



The auditor shall remain in office until his re-election or until his successor is appointed. The auditor in office may be removed by the shareholders' meeting under the conditions provided for by Luxembourg law.

7. Annual accounts

Art. 29. Financial year. The financial year of the Fund starts on 1 st January and ends on 31 st December of each year.

Art. 30. Profit balance. As a rule, income and capital gains are capitalised.

The board of Directors may propose to the general meeting of shareholders the distribution of a cash dividend within the limits of the Law. The Board of Directors may also decide the payment of an interim dividend of the previous or the current financial year in accordance with the legal provisions applicable.

Dividends not claimed within 5 years after the payment date shall be debarred for the beneficiaries and fall to the Fund.

8. Liquidation, Liquidation and Merger of sub-funds

Art. 31. Liquidation. The liquidation of the Fund shall take place in accordance with the provisions of the Law.

If the capital of the Fund is lower than two thirds of the minimum capital, the directors are required to submit the question of liquidation of the Fund to the General meeting for which no quorum shall be prescribed and which shall decide by a simple majority of the shares represented at the meeting.

If the capital of the Fund is lower than one fourth of the minimum capital, the directors are required to submit the question of liquidation of the Fund to the General meeting for which no quorum shall be prescribed; dissolution may be resolved by shareholders holding one fourth of the shares at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within forty days as from the acknowledgement that the net assets have fallen below two thirds or one fourth of the minimum capital. In addition, the Fund may be dissolved by a decision taken by the General Meeting deliberating in accordance with the statutory provisions in this matter. Applications for subscription, redemption and conversion shall be carried out until publication of the convening notice for the general meeting deliberating on the liquidation of the Fund.

The decisions of the General meeting or of the law courts pronouncing the dissolution or the liquidation of the Fund shall be published in the Mémorial and three newspapers with adequate circulation, including at least one Luxembourg newspaper. These publications shall be made at the request of the liquidator(s).

In case of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed in accordance with the Fund's Articles of Incorporation and the Law. The net proceeds of the liquidation shall be distributed to share-holders in proportion to the number of shares held. Any amounts unclaimed by shareholders at the close of liquidation shall be deposited with the 'Caisse de Consignations' in Luxembourg. Failing their being claimed before expiry of the prescription period (30 years), these amounts can no longer be claimed.

Art. 32. Liquidation and Merger of sub-funds. The Board of Directors may decide on the liquidation of one or several sub-funds if important changes of the political or economic situation would, in the opinion of the Board of Directors, make this decision necessary, or in order to proceed to an economic rationalization and/or in the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-fund or class of Shares has decreased to or has not reached an amount defined by the Board of Directors as the minimum level for such Sub-fund or class of Shares to be operated in an economically efficient manner.

Unless otherwise decided by the Board of Directors, the Fund may, until the execution of the decision to liquidate, continue to redeem the shares of the sub-fund for which liquidation was decided. For such redemption, the Fund shall take as a basis the net asset value as established to account for the liquidation costs, but without deduction of a redemption fee or any other commission. The activated costs of incorporation are to be fully amortised as soon as the decision to liquidate has been taken. The liquidation proceeds shall be distributed to each shareholder in proportion to the number of shares held

Amounts not claimed by the shareholders or their beneficiaries at the close of liquidation of one or several sub-funds shall be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg in accordance with the provisions of the Law.

In case of important changes in the political or economic situation which would influence the management of one or several sub-funds, or in order to proceed to an economic rationalization or if the amount of the net assets is no longer sufficient or does not allow to carry out an adequate management, the Board of Directors may also decide on the closing of one or several sub-funds through a merger with one or several other sub-funds in the Fund (merger).

During a minimum period of one month as from the date of publication of the decision to merge, the shareholders of the sub-fund(s) concerned may request the redemption of their shares free of charge. At expiry of this period, the decision to merge is binding on all the shareholders that have not taken advantage of the aforementioned possibility.

The relevant decisions of the Board of Directors are made public in the same way as the financial notices.

Art. 33. Amendment of the articles. The present Articles of Incorporation may be modified at any time and place as decided by a general meeting of shareholders subject to the quorum and voting requirements provided for by Luxembourg law.



Any modification affecting the rights of shareholders of any sub-fund of shares shall moreover be subject to the same quorum and majority requirements for the relevant sub-funds.

Art. 34. General provisions. For all matters not governed by these Articles of Incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment.

Transitory provisions

- 1. The first accounting year will begin on the date of the formation of the Fund and will end on 31 December 2012.
- 2. The first annual general meeting of shareholders will be held on 16 April 2013.

Subscription and Payment

The share Capital of the Fund is subscribed as follows:

8a+ Investimenti SGR, Piazza Monte Grappa n. 4, 21100 Varese (Italy) represented as described above subscribes for THREE THOUSAND (3,000) shares, resulting in a total payment of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 300,000.-).

Evidence of the above payment, THREE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 300,000.-), was given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Fund as a result of its creation are estimated at approximately EUR 3,100.-.

Sole shareholder's resolutions

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

- I. The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting in 2013 which shall deliberate of the annual accounts as at 31 December 2012:
 - Marco Bartolomei, Chairman of 8a+ Investimenti Sgr S.p.A., Piazza Monte Grappa n. 4, 21100 Varese (Italy),
- Richard Seebacher, Division Manager of Cassa di Risparmio di Bolzano, via Cassa di Risparmio, 12 39100 Bolzano (Italy),
 - Andrea Pastorelli, CIO of of 8a+ Investimenti Sgr S.p.A., Piazza Monte Grappa n. 4, 21100 Varese (Italy),
- Nicola Morelli Stefani, General Manager of 8a+ Investimenti Sgr S.p.A., Piazza Monte Grappa n. 4, 21100 Varese (Italy),
- Sante Jannoni, Managing Director of TMF Compliance (Luxembourg) S.A., 11B Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- II. The following is elected as auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting in 2013 which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2012:
- PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 400, Route d'Esch à L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B65477.
 - III. The address of the Fund is set at 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the appearing party, it signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: M. PETRONIO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 juillet 2012. Relation: RED/2012/1015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 juillet 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012098937/584.

(120134731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2012.



ALPINA Real Estate Fund II (Lux), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082609/11.

(120117552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

CEREP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.349.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.446.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

CEREP III, L.L.C., a limited liability company, incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4329565,

CEREP III Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129119,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on June 26, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "CEREP III S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127446, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of April 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1257, dated June 25, 2007, whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated June 29, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2241, dated September 22, 2011.
- II. The Company's share capital is set at fourteen million seven hundred five thousand four hundred Euro (EUR 14.705.400,00) represented by ten thousand seven hundred and fifty (10.750) Ordinary Shares, six thousand nine hundred sixty-four (6.964) Class A Shares, one thousand seven hundred twenty-six (1.726) Class B Shares, nine thousand four hundred thirteen (9.413) Class C Shares, three hundred ninety-six (396) Class D Shares, four thousand seventeen (4.017) Class E Shares, ten thousand eighty-five (10.085) Class F Shares, two thousand sixty-five (2.065) Class G Shares, eleven thousand forty-six (11.046) Class H Shares, two thousand one hundred seventy-four (2.174) Class I Shares, two thousand one hundred ninety-six (2.196) Class | Shares, six hundred forty-eight (648) Class K Shares, eleven thousand four hundred and eighty-nine (11.489) Class L Shares, six thousand eight hundred four (6.804) Class M Shares, twenty-five thousand four hundred three (25.403) Class N Shares, three thousand one hundred fifty-one (3.151) Class O Shares, one thousand five hundred fifty-eight (1.558) Class P Shares, five thousand one hundred seventy (5.170) Class Q Shares, three thousand thirty-four (3.034) Class R Shares, one hundred twenty-five thousand sixty-six (125.066) Class X Shares, six thousand three hundred sixty-three (6.363) Class AA Shares, three hundred forty-six (346) Class AB Shares, eleven thousand three hundred thirteen (11.313) Class AC Shares, three thousand nine hundred forty-three (3.943) Class AD Shares, nineteen thousand eight hundred sixty (19.860) Class AE Shares, four thousand two hundred eighty-three (4.283) Class AF Shares, four thousand four hundred sixty-two (4.462) Class AG Shares, three hundred forty-two (342) Class AH Shares and forty-one (41) Class Al Shares, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each.



III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by the amount of two million six hundred forty-four thousand five hundred Euro (EUR 2.644.500,00) in order to raise it from its present amount of fourteen million seven hundred five thousand four hundred Euro (EUR 14.705.400,00) to seventeen million three hundred forty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 17.349.900,00) by creation and issuance of fifty-two thousand eight hundred ninety (52.890) ordinary shares, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each (the New Shares) and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

CEREP III, L.L.C., prenamed, resolves to subscribe for the New Shares, and to fully pay them up in their nominal value of two million six hundred forty-four thousand five hundred Euro (EUR 2.644.500,00) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by CEREP III L.L.C., prenamed, towards the Company (the Receivable).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated May 31, 2012 of the Company;
- a contribution declaration of CEREP III L.L.C., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

CEREP III L.L.C., prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
 - the contribution of such Receivable is effective as from June 27, 2012, without qualification;
 - the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.
- IV. The shareholders resolve to entirely reallocate the Company's classes of shares so that the Company's share capital is set at seventeen million three hundred fortynine thousand nine hundred Euro (EUR 17.349.900,00) represented by ten thousand seven hundred and fifty (10.750) Ordinary Shares, six thousand nine hundred sixtyfour (6.964) Class A Shares, three thousand four hundred sixteen (3.416) Class B Shares, twelve thousand three hundred fifteen (12.315) Class C Shares, four hundred seventeen (417) Class D Shares, four thousand seventeen (4.017) Class E Shares, eleven thousand two hundred thirty-eight (11.238) Class F Shares, two thousand five hundred eighty (2.580) Class G Shares, eleven thousand two hundred forty-eight (11.248) Class H Shares, two thousand one hundred seventy-four (2.174) Class I Shares, two thousand seven hundred eleven (2.711) Class | Shares, six hundred forty-eight (648) Class K Shares, eleven thousand four hundred and eighty-nine (11.489) Class L Shares, six thousand eight hundred four (6.804) Class M Shares, twentyfive thousand four hundred three (25.403) Class N Shares, three thousand one hundred fifty-one (3.151) Class O Shares, two thousand six hundred seventy-two (2.672) Class P Shares, five thousand one hundred seventy (5.170) Class Q Shares, three thousand six hundred seven (3.607) Class R Shares, one hundred twenty-five thousand sixty-six (125.066) Class X Shares, six thousand three hundred sixty-three (6.363) Class AA Shares, three hundred forty-six (346) Class AB Shares, twelve thousand seven hundred seventy (12.770) Class AC Shares, four thousand two hundred thirteen (4.213) Class AD Shares, nineteen thousand eight hundred sixty (19.860) Class AE Shares, twelve thousand twenty-nine (12.029) Class AF Shares, eight thousand fifty-eight (8.058) Class AG Shares, three hundred forty-two (342) Class AH Shares, two thousand six hundred six (2.606) Class Al Shares, seven thousand seven hundred fifty (7.750) Class Al Shares, two thousand nine hundred one (2.901) Class AK Shares, four thousand four hundred ten (4.410) Class AL Shares and thirteen thousand five hundred ten (13.510) Class AM Shares all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each.
- V. Pursuant to the above increase of capital, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- "Art. 5.1. The share capital of the Company is set at seventeen million three hundred forty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 17.349.900,00) represented by ten thousand seven hundred and fifty (10.750) Ordinary Shares, six thousand nine hundred sixty-four (6.964) Class A Shares, three thousand four hundred sixteen (3.416) Class B Shares, twelve thousand three hundred fifteen (12.315) Class C Shares, four hundred seventeen (417) Class D Shares, four thousand seventeen (4.017) Class E Shares, eleven thousand two hundred thirty-eight (11.238) Class F Shares, two thousand five hundred eighty (2.580) Class G Shares, eleven thousand two hundred forty-eight (11.248) Class H Shares, two thousand one hundred seventyfour (2.174) Class I Shares, two thousand seven hundred eleven (2.711) Class J Shares, six hundred forty-eight (648) Class K Shares, eleven thousand four hundred and eighty-nine (11.489) Class L Shares, six thousand eight hundred four (6.804) Class M Shares, twenty-five thousand four hundred three (25.403) Class N Shares, three thousand one hundred fifty-one (3.151) Class O Shares, two thousand six hundred seventy-two (2.672) Class P Shares, five thousand one hundred seventy (5.170) Class Q Shares, three thousand six hundred seven (3.607) Class R Shares, one hundred twenty-five thousand sixty-six (125.066) Class X Shares, six thousand three hundred seventy (12.770) Class AA Shares, three hundred forty-six (346) Class AB Shares, twelve thousand seven hundred seventy (12.770) Class



AC Shares, four thousand two hundred thirteen (4.213) Class AD Shares, nineteen thousand eight hundred sixty (19.860) Class AE Shares, twelve thousand twenty-nine (12.029) Class AF Shares, eight thousand fifty-eight (8.058) Class AG Shares, three hundred fortytwo (342) Class AH Shares, two thousand six hundred six (2.606) Class AI Shares, seven thousand seven hundred fifty (7.750) Class AJ Shares, two thousand nine hundred one (2.901) Class AK Shares, four thousand four hundred ten (4.410) Class AL Shares and thirteen thousand five hundred ten (13.510) Class AM Shares, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each.

The Class A to AM shares are together referred to as the Specific Classes of Shares and the Ordinary Shares and the Specific Classes of Shares are together referred to as the Shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand three hundred euro (€ 3,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

CEREP III, L.L.C., une limited liability company, constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès de la Delaware Division of Corporations sous le numéro 4329565,

CEREP III Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129119,

ici représentées par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 26 juin 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "CEREP III S.à r.l." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127446, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1257, en date du 25 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné en date du 29 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2241 en date du 22 septembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions sept cent cinq mille quatre cents Euro (EUR 14.705.400,00), représenté par dix mille sept cent cinquante (10.750) Parts Sociales Ordinaires, six mille neuf cent soixante-quatre (6.964) Parts Sociales de Classe A, mille sept cent vingt-six (1.726) Parts Sociales de Classe B, neuf mille quatre cent treize (9.413) Parts Sociales de Classe C, trois cent quatre-vingt-seize (396) Parts Sociales de Classe D, quatre mille dix-sept (4.017) Parts Sociales de Classe E, dix mille quatre-vingt-cinq (10.085) Parts Sociales de Classe F, deux mille soixante-cinq (2.065) Parts Sociales de Classe G, onze mille quarante-six (11.046) Parts Sociales de Classe H, deux mille cent soixante-quatorze (2.174) Parts Sociales de Classe I, deux mille cent quatre-vingt-seize (2.196) Parts Sociales de Classe J, six cent quarante-huit (648) Parts Sociales de Classe K, onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (11.489) Parts Sociales de Classe L, six mille huit cent quatre (6.804) Parts Sociales de Classe M, vingt-cinq mille quatre cent trois (25.403) Parts Sociales de Classe N, trois mille cent cinquante et une (3.151) Parts Sociales de Classe O, mille cinq cent cinquante-huit (1.558) Parts



Sociales de Classe P, cinq mille cent soixante-dix (5.170) Parts Sociales de Classe Q, trois mille trente-quatre (3.034) Parts Sociales de Classe R, cent vingt-cinq mille soixante-six (125.066) Parts Sociales de Classe X, six mille trois cent soixante-trois (6.363) Parts Sociales de Classe AA, trois cent quarante-six (346) Parts Sociales de Classe AB, onze mille trois cent treize (11.313) Parts Sociales de Classe AC, trois mille neuf cent quarante-trois (3.943) Parts Sociales de Classe AD, dix-neuf mille huit cent soixante (19.860) Parts Sociales de Classe AE, quatre mille deux cent quatre-vingt-trois (4.283) Parts Sociales de Classe AF, quatre mille quatre cent soixante-deux (4.462) Parts Sociales de Classe AG, trois cent quarante-deux (342) Parts Sociales de Classe AH, et quarante et une (41) Parts Sociales de Classe AI, toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions six cent quarantequatre mille cinq cents Euro (EUR 2.644.500,00) pour le faire passer de son montant actuel de quatorze millions sept cent cinq mille quatre cents Euro (EUR 14.705.400,00) à dix-sept millions trois cent quarante-neuf mille neuf cents Euro (EUR 17.349.900,00) par la création et l'émission de cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-dix (52.890) parts sociales ordinaires, toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription — Libération

CEREP III, L.L.C., précitée, décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de deux millions six cent quarante-quatre mille cinq cents Euro (EUR 2.644.500,00) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par CEREP III L.L.C., précitée, à l'égard de la Société (la Créance).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 mai 2012 de la Société;
- une déclaration d'apport de CEREP III L.L.C., précitée;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

CEREP III L.L.C., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de celle-ci, lui soit transférée;
 - l'apport de cette Créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 27 juin 2012;
 - la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Les associés décident de réallouer intégralement les classes de parts sociales de la Société, de sorte que le capital social de la Société est établi à dix-sept millions trois cent quarante-neuf mille neuf cents Euro (EUR 17.349.900,00), représenté par dix mille sept cent cinquante (10.750) Parts Sociales Ordinaires, six mille neuf cent soixante-quatre (6.964) Parts Sociales de Classe A, trois mille quatre cent seize (3.416) Parts Sociales de Classe B, douze mille trois cent quinze (12.315) Parts Sociales de Classe C, quatre cent dix-sept (417) Parts Sociales de Classe D, quatre mille dix-sept (4.017) Parts Sociales de Classe E, onze mille deux cent trente-huit (11.238) Parts Sociales de Classe F, deux mille cinq cent quatre-vingt (2.580) Parts Sociales de Classe G, onze mille deux cent quarante-huit (11.248) Parts Sociales de Classe H, deux mille cent soixante-quatorze (2.174) Parts Sociales de Classe I, deux mille sept cent onze (2.711) Parts Sociales de Classe J, six cent quarante-huit (648) Parts Sociales de Classe K, onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (11.489) Parts Sociales de Classe L, six mille huit cent quatre (6.804) Parts Sociales de Classe M, vingt-cinq mille quatre cent trois (25.403) Parts Sociales de Classe N, trois mille cent cinquante et une (3.151) Parts Sociales de Classe O, deux mille six cent soixante-douze (2.672) Parts Sociales de Classe P, cinq mille cent soixante-dix (5.170) Parts Sociales de Classe Q, trois mille six cent sept (3.607) Parts Sociales de Classe R, cent vingt-cinq mille soixante-six (125.066) Parts Sociales de Classe X, six mille trois cent soixante-trois (6.363) Parts Sociales de Classe AA, trois cent quarante-six (346) Parts Sociales de Classe AB, douze mille sept cent soixante-dix (12.770) Parts Sociales de Classe AC, quatre mille deux cent treize (4.213) Parts Sociales de Classe AD, dix-neuf mille huit cent soixante (19.860) Parts Sociales de Classe AE, douze mille vingt-neuf (12.029) Parts Sociales de Classe AF, huit mille cinquante-huit (8.058) Parts Sociales de Classe AG, trois cent quarantedeux (342) Parts Sociales de Classe AH, deux mille six cent six (2.606) Parts Sociales de Classe AI, sept mille sept cent cinquante (7.750) Parts Sociales de Classe AJ, deux mille neuf cent une (2.901) Parts Sociales de Classe AK, quatre mille quatre cent dix (4.410) Parts Sociales de Classe AL et treize mille cinq cent dix (13.510) Parts Sociales de Classe AM toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est établi à dix-sept millions trois cent quarante-neuf mille neuf cents Euro (EUR 17.349.900,00), représenté par dix mille sept cent cinquante (10.750) Parts Sociales Ordinaires, six mille neuf cent soixante-quatre (6.964) Parts Sociales de Classe A, trois mille quatre cent seize (3.416) Parts Sociales de Classe B, douze



mille trois cent quinze (12.315) Parts Sociales de Classe C, quatre cent dix-sept (417) Parts Sociales de Classe D, quatre mille dix-sept (4.017) Parts Sociales de Classe E, onze mille deux cent trente-huit (11.238) Parts Sociales de Classe F, deux mille cinq cent quatre-vingt (2.580) Parts Sociales de Classe G, onze mille deux cent quarante-huit (11.248) Parts Sociales de Classe H, deux mille cent soixante-quatorze (2.174) Parts Sociales de Classe I, deux mille sept cent onze (2.711) Parts Sociales de Classe I, six cent quarante-huit (648) Parts Sociales de Classe K, onze mille quatre cent quatrevingt-neuf (11.489) Parts Sociales de Classe L, six mille huit cent quatre (6.804) Parts Sociales de Classe M, vingt-cinq mille quatre cent trois (25.403) Parts Sociales de Classe N, trois mille cent cinquante et une (3.151) Parts Sociales de Classe O, deux mille six cent soixante-douze (2.672) Parts Sociales de Classe P, cinq mille cent soixante-dix (5.170) Parts Sociales de Classe Q, trois mille six cent sept (3.607) Parts Sociales de Classe R, cent vingt-cinq mille soixante-six (125.066) Parts Sociales de Classe X, six mille trois cent soixante-trois (6.363) Parts Sociales de Classe AA, trois cent quarante-six (346) Parts Sociales de Classe AB, douze mille sept cent soixante-dix (12.770) Parts Sociales de Classe AC, quatre mille deux cent treize (4.213) Parts Sociales de Classe AD, dix-neuf mille huit cent soixante (19.860) Parts Sociales de Classe AE, douze mille vingt-neuf (12.029) Parts Sociales de Classe AF, huit mille cinquante-huit (8.058) Parts Sociales de Classe AG, trois cent quarante-deux (342) Parts Sociales de Classe AH, deux mille six cent six (2.606) Parts Sociales de Classe Al, sept mille sept cent cinquante (7.750) Parts Sociales de Classe AJ, deux mille neuf cent une (2.901) Parts Sociales de Classe AK, quatre mille quatre cent dix (4.410) Parts Sociales de Classe AL et treize mille cinq cent dix (13.510) Parts Sociales de Classe AM, toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune.

Les Parts Sociales de Classe A à AM sont ensemble désignées comme les Parts Sociales Spécifiques et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques sont ensemble désignées comme les Parts Sociales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille trois cents euros (€ 3.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8673. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2012082755/254.

(120117446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

L'an deux mille douze, le onze juin.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Mayroy» (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal, constituée par acte notarié en date du 27 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 7 du 6 janvier 1995. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 25 janvier 2010, publié au Mémorial numéro 763 du 13 avril 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Schill, expert-comptable, résidant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Me Elisabeth Adam, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Tiphaine Français, employée, résidant professionnellement à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a demandé le notaire instrumentant d'acter

I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Modification de l'article 22 des statuts de la Société relative à la surveillance de la Société.



II. Les actions étant toutes nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs par lettre recommandée en date du 25 mai 2012.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations délivrées par les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

IV. Il apparaît de la liste de présence que quarante-quatre millions soixante-six mille cinq cent vingt-deux (44.066.522) actions de classe A, deux millions six cent soixante et onze mille huit cent seize (2.671.816) actions de classe B, six mille deux cent cinquante (6.250) actions de classe D et trois millions huit cent vingt-neuf mille huit cent trente-huit (3.829.838) actions de classe E, sur les soixante millions cinq cent soixante et onze mille trois cent cinquante (60.571.350) actions, dont cinquante-trois millions trois cent quarante-trois mille six cent dix (53.343.610) actions de classe A, deux millions six cent soixante et onze mille huit cent seize (2.671.816) actions de classe B, quatre millions cinq cent quarante mille deux cent vingt-quatre (4.540.224) actions de classe E et quinze mille sept cent (15.700) actions de catégorie D, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend unanimement la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société comme suit:

«La société est surveillée par un ou plusieurs commissaire(s).

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, pour un temps ne dépassant pas la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le(s) commissaire(s) mandaté(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment par les actionnaires avec ou sans raison.

La Société peut également faire contrôler ses comptes annuels par un réviseur d'entreprises auquel cas l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises s'applique.

Le réviseur d'entreprises est nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour un temps ne dépassant pas la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée désignera, le cas échéant, également un réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés de la Société pour un temps ne dépassant pas la prochaine assemblée générale des actionnaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SCHILL, E. ADAM, T. FRANCAIS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28506. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083105/59.

(120117045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

CMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 86.851.

C.3. Luxeribourg D 00.03

DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le huit juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Piet VAGENENDE, indépendant, demeurant à B-9690 Kluisbergen (Belgique), 87, Zulzekestraat, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte;
- 2.- Monsieur Daniel COHEUR, employé, demeurant à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.



Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés, suite à une cession de parts tenue sous seing privé, publié au Mémorial C nunéro 1231 du 21 août 2002, de la société à responsabilité limitée CMS S. à r.l., avec siège social à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 86.851

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1006 du 02 juillet 2002

que le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune, est réparti comme suit:

- 1.- Monsieur Piet VAGENENDE, prénommé, deux cent quarante-cinq parts sociales
 245

 2.- Monsieur Daniel COHEUR, prénommé, deux cent cinquante-cinq parts sociales
 255

 TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES
 500
- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,
 - que tout le passif connu de la société a été réglé,
 - qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,
 - que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux de son façon solidaire,
- qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,
 - que décharge est accordée aux gérants,
 - que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2012. Relation: EAC/2012/7672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012082762/44.

(120117566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Lavi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 148.928.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012083030/10.

(120117457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Monier Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.537.

I. Suite à une fusion par absorption, le mandat de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a pris fin. KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, devient réviseur d'entreprises agréé.

II. Lors de l'assemblée générale tenue en date du 8 mai 2012, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, précité, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012083084/16.

(120117510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.



Luxembourg Développement Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 9, Am Buurgbierg.

R.C.S. Luxembourg B 76.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083024/9.

(120117479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Laurent Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.781.

Extrait des résolutions adoptées en date du 28 juin 2012 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- Le siège social de la société est transféré du 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à compter du 1 er juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAURENT PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012083029/14.

(120117412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

LBB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083031/9.

(120117553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Legacy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. BT Invest S.A.).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.203.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083034/11.

(120117550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Leta Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joannes Baptista Brekelmans

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012083039/11.

(120117530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.



LER III UK Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012083037/10.

(120116954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Les Vieux Oliviers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 112.484.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 29 juin 2012 que:

- L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société LES VIEUX OLIVIERS à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012083038/13.

(120117341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Leudelange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012083040/10.

(120117019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

PSPLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.796.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique tenue le 3 juillet 2012

Il a été décidé:

d'accepter la démission de Monsieur Jérôme Foulon en qualité de gérant de Catégorie A de la Société et son remplacement par Monsieur Stéphane Jalbert, Directeur en Chef, Investissements Immobiliers, né le 11 décembre 1972 à Montréal, Canada demeurant à Montréal, 2700 Rufus Rockhead, app. 525, Québec H3J 2Z7, nommé pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

Catégorie A:

Madame Marie Falardeau, Madame Martine Légaré et Monsieur Stéphane Jalbert

Catégorie B:

Monsieur Marcel Krier, Monsieur Marcel Stephany, Madame Véronique Wauthier et Monsieur Pierre Hamel.

Extrait certifié conforme

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012083220/21.

(120117538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.



Lorecar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 145.496.

L'an deux mille douze,

le vingt et un juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Kuy Ly ANG, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, administrateur de la société «LORECAR S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), sous le numéro 822 du 16 avril 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-145 496 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 14 septembre 2011, lequel acte de modifications des statuts fut publié au Mémorial, le 26 novembre 2011, sous le numéro 2897 et page 139035,

en vertu des pouvoirs lui conférés par une procuration qui lui a été donnée en date du 21 juin 2012 par Monsieur Kuy Ly ANG, lui-même habilité à procéder audit constat par résolutions circulaires des actionnaires de la Société adoptées en date du 21 juin 2012;

un extrait desdites résolutions et une copie de ladite procuration, après avoir été signés «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité de mandataire spécial, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à VINGT-SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (27'683'390.- USD) représenté par deux cent six mille cinq cents (206'500) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) par action, chacune entièrement libérée.
- II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à TRENTE-HUIT MILLIONS CENT ONZE virgule TRENTE-SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (38'000'111,36 USD) qui sera représenté par deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-six (283'456) actions, ayant chacune une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.
- III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 21 juin 2012, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de SEPT MILLIONS TRENTE-HUIT MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS DES ETATS-UNIS (7'038'150.- USD) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de VINGT-SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (27'683'390.- USD) à un montant de TRENTE-QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT ET UN MILLE CINQ CENT QUARANTE DOLLARS DES ETATS-UNIS (34'721'540.- USD) par la création et l'émission de cinquante-deux mille cinq cents (52'500) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des cinquante-deux mille cinq cents (52'500) nouvelles actions ordinaires par l'actionnaire unique existant «CATON Holdings Ltd», une société constituée sous les lois des lles Vierges Britanniques, avec siège social à Wood-bourne Hall, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, immatriculée sous le BVI Company Number 1480413 (le «Souscripteur»), moyennant libération intégral en numéraire pour un montant total de SEPT MILLIONS TRENTE-HUIT MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS DES ETATS-UNIS (7'038'150.- USD).
- V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par le Souscripteur susnommé et libérées intégralement par versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de SEPT MILLIONS TRENTE-HUIT MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS DES ETATS-UNIS (7'038'150.- USD) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation de la pièce justificative de souscription et de libération.
- VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est à modifier en conséquence et aura désormais la teneur suivante:



SEPT CENT VINGT ET UN MILLE CINQ CENT QUARANTE DOLLARS DES ETATS-UNIS (34'721'540.- USD) représenté par deux cent cinquante-neuf mille (259'000) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) par action, chacune entièrement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2012. Relation: EAC/2012/8287. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012083054/73.

(120117072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Lipany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012083052/10.

(120117301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 16 Mai 2012 a renouvelé l'élection des Administrateurs suivants:

- Jonathan Rowland, né le 8 Juin 1975 à Londres (Angleterre), et résidant au Villa LA MALMAISON, 2 rue Bel Respiro, 98000 Monaco (France);
- Graham John Robeson, né le 14 Juillet 1946 à Finchley (Angleterre), et résidant au The Old Vicarage East Ruston, NR12 9HN Norwich (Angleterre);
 - Laurence Harris Rose, né le 26 Mai 1944 à Lausanne (Suisse), et résidant au Quai du Seujet 30, 1201 Genève (Suisse);
- Eirvin B. Knox, né le 28 Mai 1946 à Oklahoma (Etats Unis d'Amérique), et résidant au 35 Waterside Circle, Redwood City, CA 94065 (Californie);

Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, laquelle statuera sur l'exercice 2012 et se tiendra en 2013 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

L'Actionnaire Unique a renouvelé l'élection de PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle statuera sur l'exercice 2012 qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er Juillet 2012.

Banque Holland S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012083426/25.

(120117373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Lorecar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 145.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083055/10.

(120117428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

LPCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.825,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 135.920.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 juillet 2012 que Mme Séverine Lambert, née le 20 septembre 1980 à Virton (Belgique), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée gérant B de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Mme Myriam Scussel, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2011.

Pour LPCO Investments S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2012083060/17.

(120117354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

LPE Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.796.

L'an deux mille douze. Le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LPE SOPARFI S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer, R.C.S. Luxembourg numéro B 157796, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 369 du 24 février 2011 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la Société.
- 2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus.
- 3. Nomination de MM. NINNO Gianluca et DIABATE Hassane en tant qu'administrateurs de la Société.
- 4. Nomination de FGS CONSULTING LLC en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société.
- 5. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.



Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" 'Art. 4. (Premier paragraphe). Le siège social est dans la commune de Luxembourg."

Troisième résolution

L'assemblée prend connaissance et accepte la démission de Madame Annie DRUANT et de Madame Ruth DON-KERSLOOT de leurs mandats d'administrateurs de la Société et décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société:

- Monsieur Hassane DIABATE, juriste, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
- Monsieur Gianluca NINNO, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

L'assemblée décide en outre de confirmer Monsieur Filippo NASSI comme administrateur et administrateur-délégué de la Société.

Son mandat prolongé et celui des nouveaux administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Quatrième résolution

L'assemblée prend connaissance et accepte la démission de CO INVEST HOLDING S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de nommer la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7 th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2012. Relation GRE/2012/2313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083062/71.

(120117093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Luveba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 137.072.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012083067/10.

(120117459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.



LOU and friends S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 125.581.

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparus

Madame Sophie VANDEVEN, ingénieur commercial, domiciliée au 414, rue de la barrière à 6717 Lottert (B), propriétaire de deux cent cinquante (250) parts sociales, agissant tant en son nom qu'en tant que mandataire de:

Monsieur Philippe VANDEVEN, chef d'entreprise, domicilié au Patijntjestraat, 181 à 9000 Gent (B), propriétaire de deux cent cinquante (250) parts sociales, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Gand le 25 juin 2012,

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité des parts sociales de la société à responsabilité limitée «LOU AND FRIENDS S.à.r.l.» avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 996 en date du 29 mai 2007,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 125.581.

Les associés ont exposé au notaire instrumentant que sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Clôture de l'exercice social à la date de l'acte avec approbation des comptes annuels arrêté au 31 décembre 2011.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de six mille cinquante euros (6.050,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à dix-huit mille cinq cent cinquante euros (18.550,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles et abolition de la valeur nominale des parts existantes.
 - 3. Modification de l'article 8 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital social précitée.
- 4. Changement de la nationalité de la société par suite du transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg vers Gent (Belgique), avec maintien de la personnalité juridique de la société, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société en Belgique.
- 5. Décision de continuer simultanément l'existence de la société en Belgique sous la dénomination «LOU AND FRIENDS».
- 6. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité, ni restrictions.
- 7. Démission des gérants et décharge avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
- 8. Désignation des nouveaux organes statutaires avec nomination en qualité de gérant Philippe Vandeven, né à Gent le 04 décembre 1966 et résidant à Patijntjestraat, 181 à 9000 Gent (Belgique);
- 9. Désignation avec pouvoir de substitution «Berquin notaires (Bruxelles Belgique)» et «Vandelanotte Accountancy SPRL (Courtrai -Belgique)» en qualité de mandataires qui procèderont à toutes notifications nécessaires à l'inscription de la Société à la Banque-carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique, signeront les nouveaux statuts, les rendront effectifs, accompliront toutes formalités liées au transfert du siège social en Belgique, lesdits mandataires ayant notamment le pouvoir de représenter la société devant toutes instances administratives et fiscales en Belgique à la suite du transfert du siège et du changement de nationalité.
- 10. Désignation en qualité de mandataire Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, à qui seront conférés tous pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base d'un certificat d'inscription à la Banque-carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique;

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qu'ils ont pris à l'unanimité:

Première résolution

Les associés clôturent l'exercice social à la date du présent acte et approuvent les comptes de la société au Luxembourg arrêté au 31 décembre 2011, qui après avoir été signés "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistré et déposé en même temps.



Deuxième résolution

Les associés augmentent le capital de la société à concurrence d'un montant de six mille cinquante euros (6.050,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à dix-huit mille cinq cent cinquante euros (18.550,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles et abolition de la valeur nominale des parts existantes.

Cette augmentation de capital est réalisée moyennant incorporation au capital social de réserves libres à concurrence de six mille cinquante euros (6.050,- EUR).

La preuve de l'existence de ces réserves libres, couvrant l'entièreté du montant de l'augmentation de capital précitée, a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan de la société arrêté au 31 décembre 2011 avec l'attestation établie et signée du gérant de la société, en date de ce jour, attestant que ledit montant en réserves libres à incorporer au capital social de la société n'a à ce jour pas encore été entamé ni distribué, si bien qu'il peut présentement être converti en capital.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, les associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à dix-huit mille cinq cents cinquante euros (18.550,- EUR), représenté par cinq cent (500) parts sociales sans valeur nominale.»

Quatrième résolution

Les associés décident de changer la nationalité de la société et de transférer le siège statutaire et administratif de la société au 487, Kasteellaan, 9000 Gent (Belgique) avec maintien de la personnalité juridique de la société; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société en Belgique.

La société ne possède pas de succursale ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

Cinquième résolution

Suite au transfert de siège et maintien de la personnalité juridique, la société continue d'exister sous la dénomination «LOU AND FRIENDS».

Sixième résolution

Les associés confirment que la société demeurera, suite au transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations, ni discontinuité.

Septième résolution

Les associés acceptent la démission des gérants avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et leur accordent pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Huitième résolution

Les associés nomment en qualité de gérant Monsieur Philippe Vandeven, né à Gent le 04 décembre 1966 et résidant à Patijntjestraat, 181 à 9000 Gent (Belgique).

Son mandat sera valable jusqu'à révocation.

Neuvième résolution

Les associés désignent comme leurs mandataires avec pouvoir de substitution les sociétés «Berquin notaires (Bruxelles - Belgique)» et «Vandelanotte Accountancy SPRL (Courtrai - Belgique)» en vue de procéder à toutes notifications nécessaires à l'inscription de la société à la Banque-carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique, modifier et signer l'adaptation des statuts à la loi belge, les faire documenter en due forme, accomplir toutes formalités liées au transfert du siège social et du changement de nationalité, lesdits mandataires ayant notamment le pouvoir de représenter la société devant toutes instances administratives et fiscales en Belgique, généralement faire tout ce qu'ils estimeront nécessaire, même non prévu, leur promettant pour autant que de besoin de ratifier par la suite..

Dixième résolution

Les associés chargent le notaire instrumentant Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, de tous pouvoirs en vue de requérir sur le vu du certificat d'inscription de la Société à la Banque-carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique, la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.



Condition suspensive

Les quatrième, cinquième et sixième résolutions ci-dessus ont été prises sous la condition suspensive expresse de l'inscription de la société à la Banque-carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille trois cent quatre-vingt euros (1.380,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. VANDEVEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29701. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083057/118.

(120117503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

S.D.E.-Tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval. R.C.S. Luxembourg B 120.089.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales sous-seing privé, signées par les cédants et les cessionnaires et acceptées par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société S.D.E.-TEC S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Pour extrait conforme

PK-PHI S.à.rl. / CD IMMO S.à r.l. / LUX ECOINVEST S.A

Les associés

Claude Dupont / Claude DEITZ

Les gérants

Référence de publication: 2012083252/28.

(120117251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

LTCO - The Luxembourg Tax Compliance Office S.A., Société Anonyme, (anc. Inovia S.A.).

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 112.684.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 9 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012083064/17.

(120117560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 159.693.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, dans ses résolutions circulaires du 2 juillet 2012, a nommé comme réviseur d'entreprises, suite à la scission des activités de MAZARS (FIDUO) à Luxembourg:

- MAZARS LUXEMBOURG, société anonyme, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B159962.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Pour LUXEMBOURG FUND SERVICES

Société anonyme

Référence de publication: 2012083071/17.

(120117193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Rôtisserie EWA S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 169.947.

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le onze juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

- 1.- Madame Nadia FILALI, employée, née à Rabat le 19 juin 1957, demeurant à L-3514 Dudelange, 254, route de Kayl.
- 2.- Madame Anna MASHADO DE SUZA, secrétaire, née à Nijni Novgorod (Russie) le 13 novembre 1975, demeurant à L-4064 Esch/Alzette, 16, boulevard Hubert Clement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre eux.

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

Rôtisserie EWA S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une rôtisserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques y compris la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

- Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.
- **Art. 4.** Le capital social est fixé à TREIZE MILLE EUROS (€ 13.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT TRENTE EUROS (€ 130,-) chacune.
 - Art. 5. La durée de la société est indéterminée.



- **Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.
 - Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.
- **Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

- **Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
 - Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:		
1 Madame Nadia FILALI, prénommée CINQUANTE PARTS SOCIALES	50)
2 Madame Anna MASHADO DE SUZA, prénommée CINQUANTE PAI	RTS SOCIALES)
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES		5

Toutes ces parts ont été libérées intégralement par les apports en nature énumérés sur une liste annexée à l'acte.

Les comparantes évaluent cet apport à TREIZE MILLE EUROS (€ 13.000,-) et déclarent que le prédit apport est à la disposition de la Société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Selmer TOPCU, commerçant, né à Savsat (Turquie) le 06 juin 1969, demeurant à L-3514 Dudelange, 254, route de Kayl.

- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à L-4041 Esch/Alzette, 19, rue du Brill.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Filali, Mashado de Suza, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juin 2012. Relation: EAC/2012/7585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012083249/74.

(120117524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.



Luxmine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz. R.C.S. Luxembourg B 169.935.

STATUTS

L'an deux mille douze,

Le deux juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

La société anonyme «SOLANIS S.A.», ayant son siège social à L-7243 Béreldange, 66, rue du 10 Octobre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 148.648,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yves SIBENALER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch,

laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par la présente:

Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale de "LUXMINE S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Bridel.

Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision de l'assemblée générale.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce international, l'importation et l'exportation de biens et de services, la location et le leasing, la gestion de licences, et la consultation dans le domaine de l'ingénierie.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut assurer son financement par ses fonds propres, par des crédits bancaires, par des avances accordées par les sociétés du groupe auquel elle appartient ou par des avances accordées par les associés de ce groupe. Ces avances peuvent prendre la forme de valeurs mobilières émises par la société.

La société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,00), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée «d'avis de cession» en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les deux mois de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant



les stipulations du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours commençant à courir à partir de la réception de l'information.

Les actionnaires étant admis à exercer leur droit de préemption, pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Le prix de cession des actions préemptées est toutefois payable en trois années par tranches trimestrielles égales et pour la première fois trois mois après que la cession soit devenue définitive.

L'exercice du droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai d'un mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil d'administration doit, dans un délai de trois mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions non préemptées ou doit faire racheter ces actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

- **Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses administrateurs en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son administrateur-délégué ou par un administrateur délégué à cet effet.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

- **Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.
- **Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de juin de chaque année, à quinze heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.



Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

- **Art. 19.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.
- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Disposition transitoire:

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante «SOLANIS S.A.», prénommée, déclare souscrire à l'intégralité des six mille (6.000) actions ainsi créées.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Nico ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz,
- b) Monsieur Sven ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy,
- c) Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, né le 13 mai 1981 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy.
 - 3. Est nommé commissaire:

Monsieur Jérôme GIRAULT, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.



- 4. Le siège social est fixé à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz.
- 5. L'assemblée nomme Monsieur Nico ROLLINGER, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.
- 6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Sibenaler, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 juillet 2012. Relation: LAC / 2012 / 30586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083072/173.

(120117194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Luxpartimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 82.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083073/9.

(120117475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Marathon Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 137.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083078/9.

(120117232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Marguerite Wind Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 165.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marguerite Wind Germany SARL

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012083079/11.

(120117154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Marinella Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 131.801.

Extrait des résolutions adoptées en date du 28 juin 2012 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société.

- Le siège social de la société est transféré du 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à compter du 1 ^{er} juillet. 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



MARINELLA RESORT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012083096/14.

(120117411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Marguerite Thermal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marguerite Thermal SARL

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012083080/11.

(120117155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083085/10.

(120117375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.539.

I. Suite à une fusion par absorption, le mandat de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a pris fin. KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, devient le réviseur d'entreprises agréé.

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 mai 2012 les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083086/16.

(120117516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Movele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.355.465,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.114.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 mars 2010

EXTRAIT

En date du 1 $^{\rm er}$ juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Tony GIARDINI de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 25 avril 2012;
- Nomination de Monsieur Christopher BATEMAN, né le 4 février 1965 à Sunderland, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 999 Canada Place, World Trade Centre, Suite 654, Vancouver, V6C 3E1, Canada, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Tony GIARDINI.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083137/17.

(120117471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

E.I.S. S.A., Société Anonyme, (anc. Spanish Property Investment S.A.).

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 76.594.

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SPANISH PROPERTY INVEST-MENT S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, R.C. Luxembourg section B numéro 76.594, constituée suivant acte reçu le 21 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 788 du 27 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale de la société en E.I.S. S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1 er des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier de la dénomination sociale de la société en E.I.S. S.A.et de modifier en conséquence l'article 1 ^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** ^{er} . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée: E.I.S. S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R.UHL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 juin 2012. Relation: LAC/2012/30090. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012083298/41.

(120117127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Mystral Coiffure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 60, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 139.959.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2012083089/13.

(120116950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Prevision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis. R.C.S. Luxembourg B 169.945.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) CASTLE HOLDING S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B n° 72.963;
- 2) Madame Marjorie GOLINVAUX, née le 24 août 196 9 à Messancy (Belgique), juriste, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

Le comparant sub 1) est ici représenté par Madame Marjorie GOLINVAUX, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 juin 2012.

Ladite procuration, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PREVISION S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la création de tout code source, programme informatique, la gestion et l'exploitation de tout nom de domaine ou site internet, la création, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous programmes, titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous codes sources, programmes, titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra aussi effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pour compte propre.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 250.000.- EUR (DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS) représenté par 2.500 (DEUX MILLE CINQ CENTS) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (CENT EUROS) chacune.

Le capital autorisé est fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 EUR), représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.



Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir payement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2 ème lundi du mois de juin à 9 heures et pour la première fois en 2013.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2012.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce



prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société anonyme CASTLE HOLDING S.A. prénommée: 2.499 actions;
- Madame Marjorie GOLINVAUX prénommée: 1 action

TOTAL: 2.500 actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de 250.000.- EUR (DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- 1) Madame Marjorie GOLINVAUX, prénommée,
- 2) Madame Johanna FISCHMANN, juriste, née à Paris (France) le 7 novembre 1953, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,
- 3) Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né à Neuilly-sur-Seine le 19 décembre 1953, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.
 - 3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MARBLEDEAL Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social sis à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Merovingiens, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.419.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GOLINVAUX, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29854. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.



Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083212/156.

(120117482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Mountain Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.611.

Extrait des résolutions adoptées en date du 28 juin 2012 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société.

- Le siège social de la société est transféré du 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à compter du 1 ^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOUNTAIN INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012083136/14.

(120117410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Mawilo, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 164.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083102/10.

(120117259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

MA.Ri Int. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 169.959.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwölf,

Den achtzehnten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtssitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Sind erschienen:

1) "GOERGEN CONSULT S.ä r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 164.141,

hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Dr. Thomas GOERGEN, Diplom-Kaufmann, geboren am 8. März 1969 in Trier (Deutschland), beruflich wohnhaft in L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne,

- 2) Herr Christian GOERGEN, Student der Technischen Universität Kaiserslautern, geboren am 25. Oktober 1991 in Aachen (Deutschland), wohnhaft in D-67655 Kaiserslautern, 60, Fischerstrasse,
- 3) Herr Jan Matthias KLEIN, Winzer, geboren am 5. Februar 1977 in Traben-Trarbach (Deutschland), beruflich wohnhaft in D-54536 Kröv, 208, Robert-Schuman-Strasse, Staffelter-Hof GbR,

hier vertreten durch Herrn Christian GOERGEN, vorgenannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 16. Juni 2012,

4) Herr Niklas OBERNEDER, Student der Technischen Universität Kaiserslautern, geboren am 9. April 1991 in Wiesbaden (Deutschland), wohnhaft in D-67663 Kaiserslautern, 24, Gerhardt-Hauptmann-Strasse,

hier vertreten durch Herrn Christian GOERGEN, vorgenannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 16.

Vorerwähnte Vollmachten bleiben, nach "ne varietur" Paraphierung, der Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten ersuchen den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:



Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2.

- 2.1 Der Gesellschaftszweck ist der Erwerb, die Verwertung und die Veräußerung von Patenten, Lizenzen, Markenrechten oder ähnlichen Eigentumsrechten, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte an Produkten des Lifestyles, wie Getränke, Kleidung und Accessoires.
- 2.2 Die Gesellschaft übt ihre Tätigkeit ganz oder teilweise durch die Beteiligung an anderen Unternehmen aus. Zweck der Gesellschaft ist deshalb der Erwerb von Beteiligungen unter welcher Form auch immer an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, die im Bereich Lifestyle, sowie allen diesem Gesellschaftszweck dienenden Bereichen tätig sind, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vorname von allen anderen Anlageformen.
- 2.3 Die Gesellschaft kann den Unternehmen an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.
- 2.4 Der Gesellschaftszweck ist ferner der weltweite Vertrieb von Produkten des Lifestyles, wie Getränke, Kleidung, Accessoires.
- 2.5 Darüber hinaus kann die Gesellschaft generell alle Geschäfte industrieller, kaufmännischer und finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, die direkt und indirekt mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen oder mit allen vergleichbaren oder verbundenen Zwecken, welche die Ausdehnung oder die Entwicklung des Gesellschaftszwecks fördern können, vornehmen. Insbesondere kann die Gesellschaft Darlehen aufnehmen.
 - Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.
 - Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "MA.Ri Int. S.à r.l.".
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg). Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.
- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Geschäftsanteile zu je zehn Euro (EUR 10,00) und wurde von den Gesellschaftern gezeichnet wie folgt:
 - 1) "GOERGEN CONSULT S.ä r.l.", vorgenannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile
 125

 2) Christian GOERGEN, vorgenannt dreihundertfünfundsiebzig Anteile
 375

 3) Herr Jan Matthias KLEIN, vorgenannt, dreihundertfünfundsiebzig Anteile
 375

 4) Herr Niklas OBERNEDER, vorgenannt, dreihundertfünfundsiebzig Anteile
 375

 Total: eintausendzweihundertfünfzig Anteile
 1.250

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur freien Verfügung steht, was die Gesellschafter anerkennen.

- Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.
- Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktivita und an den Gewinnen der Gesellschaft.
- Art. 9. Die Gesellschaftsanteile sind unter Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.
- Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.
- **Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.
- Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden. Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.
- Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.
- Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Sollte die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge, die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.



- Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.
- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendzwölf.
- **Art. 16.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.
- **Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.
- **Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschaftsversammlung zur freien Verfügung.
- Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.
 - Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

Kosten:

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,00) geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung:

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei (3) festgesetzt.
- 2. Zu Geschäftsführern werden auf unbestimmte Dauer ernannt:
- a) Herr Dr. Thomas GOERGEN, vorgenannt,
- b) Herr Christian GOERGEN, vorgenannt,
- c) Herr Jan Matthias KLEIN, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer rechtsgültig verpflichtet.

3. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die Komparenten, haben diese die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Goergen, C. Goergen, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2012. Relation: LAC / 2012 / 28825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung.

Luxemburg, den 9. Juli 2012.

Référence de publication: 2012083090/120.

(120117822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Marco Luxe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 125.273.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2012

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Philippe NEYT, né le 13/10/1971 à Bruxelles (Belgique) et demeurant B-1120 Bruxelles, 23, Av. de la Reine des Près Olmkruidlaan, de son poste de gérant avec effet au 15/02/2012.

L'assemblée générale accepte la nomination de la société ABC IMPORT-EXPORT CORP., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B24112, et domiciliée à sise 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Luxembourg), au poste de gérant avec effet au 15/02/2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012083095/15.

(120117100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.



M2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.293.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire réunie le 13 juin 2012 que les mandats de Messieurs Marc FILLION, Marc MASSART et Ludovic MAES en qualité d'administrateurs sont renouvelés. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2017.

L'assemblée générale prend acte du changement d'adresse de Monsieur Marc MASSART demeurant à L-9942 Basbellain, 5, Am Duarref.

Le Conseil d'Administration réunie le même jour a décidé de renouveler pour une durée indéterminée le mandat de Monsieur Marc MASSART en qualité d'administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc MASSART Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012083143/17.

(120117544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Max-Agri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 2, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083103/9.

(120117477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083106/10.

(120117145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012083108/12.

(120117160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2012

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Michele Valoti, employé privé, avec adresse professionnelle Via Simen 3, CH-6904 Lugano et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue



Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 22 Juin 2012. Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012083109/18.

(120117161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

In the year two thousand and twelve, on the fourth of June

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

RAKUTEN, Inc., a company organised under the laws of Japan, having its registered office at 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japan and registered with the Tokyo Legal Affairs Bureau under number 010701-020592, represented by Me Sandrine BRUZZO, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 25, 2012.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

- 1) That RAKUTEN, Inc., prenamed, is the sole shareholder of RAKUTEN EUROPE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 4-6 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on February 2, 2008, published in the Mémorial C of March 29, 2008, number 768 (the "Company"). The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Francis Kesseler notary, on March 6, 2012, published in the Mémorial C of May 9, 2012, number 1162.
- 2) That the capital of the Company is set at two hundred and thirty-one million ninety-five thousand Euro (EUR 231,095,000) represented by four million six hundred and twenty-one thousand and nine hundred (4,621,900) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.
- 3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of fourteen million five hundred and thirty-six thousand five hundred Euro (EUR 14,536,500) so as to raise it from its present amount of two hundred and thirty-one million ninety-five thousand Euro (EUR 231,095,000) to two hundred and forty-five million six hundred thirty-one thousand five hundred Euro (EUR 245,631,500) by the creation and the issue of two hundred ninety thousand seven hundred and thirty (290,730) new shares with a par value of EUR 50 each.

Subscription and Paying up

Thereupon,

RAKUTEN, Inc., prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe two hundred ninety thousand seven hundred and thirty (290,730) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each at an aggregate value of fourteen million five hundred and thirty-six thousand five hundred Euro (EUR 14,536,500) by a contribution in cash, evidence of which was given to the notary, so that the amount of fourteen million five hundred and thirty-six thousand five hundred Euro (EUR 14,536,500) is at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at two hundred and forty-five million six hundred thirty-one thousand five hundred Euro (EUR 245,631,500) represented by four million nine hundred and twelve thousand six hundred thirty (4,912,630) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, entirely subscribed and fully paid up."



Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand seven hundred euro ($\leq 5,700$.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille douze, le quatre juin,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

RAKUTEN, Inc., une société constituée sous les lois du Japon, ayant son siège social au 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japon, et immatriculée auprès du Tokyo Legal Affairs Bureau sous le numéro 0107-01-020592,

représentée par Me Sandrine BRUZZO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mai 2012.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

- 1) Que RAKUTEN, Inc., préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée RAKUTEN EUROPE S.à r.L, avec siège social au 4-6 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2008, publié au Mémorial C du 29 mars 2008, numéro 768 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2012, publié au Mémorial C du 9 mai 2012, numéro 1162.
- 2) Que le capital social de la Société est fixé à deux cent trente et un millions quatre-vingt-quinze mille euros (231.095.000 EUR) représenté par quatre millions six cent vingt et un mille neuf cents (4.621.900) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.
- 3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de quatorze millions cinq cent trente six mille cinq cents euros (EUR 14.536.500) afin de le porter de son montant actuel de deux cent trente et un millions quatre-vingt-quinze mille euros (231.095.000 EUR) à deux cent quarante cinq millions six cent trente et un mille cinq cents euros (EUR 245.631.500) par la création et l'émission de deux cent quatre vingt-dix mille sept cent-trente (290.730) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune.

Souscription et Libération

RAKUTEN, Inc., préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire les deux cent quatre vingt-dix mille sept cent-trente (290.730) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune pour un montant total de quatorze millions cinq cent trente six mille cinq cents euros (EUR 14. 536.500) par apport en numéraire, dont la preuve a été apportée au notaire de sorte que le montant de quatorze millions cinq cent trente six mille cinq cents euros (EUR 14.536.500) est à la disposition de la société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à deux cent quarante cinq millions six cent trente et un mille cinq cents euros (EUR 245.631.500) représenté par quatre millions neuf cent douze mille six cent trente (4.912.630) parts sociales de cinquante euros (50 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à cinq mille sept cents euros (€ 5.700,-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bruzzo, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juin 2012. Relation: EAC/2012/7343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012083229/113.

(120117085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Cortines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 97.650.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2012 au siège social que: Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil;
 - Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres, Standbrook House, 1 st Floor, 2-5 Old Bond Street, Angleterre;
 - Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse;
 - Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2012:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2. Référence de publication: 2012082773/21.

(120117683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Eko-Park International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.107.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012083432/13.

(120117035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck